

# À quoi sert vraiment le service civique ?

*par Florence Ihaddadene*

---

**Créé en 2010, le service civique visait à favoriser le volontariat des jeunes et l'accès à l'emploi. Dix ans plus tard, il s'impose comme une forme de travail gratuit et fortement féminisé.**

---

« C'est dur d'avoir 20 ans en 2020 », déclarait Emmanuel Macron le 14 octobre 2020. Après avoir été montrées du doigt par les médias<sup>1</sup> durant l'été comme en partie responsables de la circulation du virus par leurs comportements festifs, les « jeunes » ont été désigné·es, dans les médias, comme une « génération sacrifiée », à la fois sur le plan écologique, économique, sur le marché de l'emploi, et depuis plus d'un an, dans leur vie sociale. Le 2 février 2021, le journaliste Hugo Travers présentait sur BFMTV des témoignages d'étudiant·es face à la pandémie, qu'il a recueillis *via* son média en ligne. Il rapporte des chiffres alarmants quant à la « détresse psychologique » des étudiant·es, dont les lieux d'études sont pour la plupart fermés depuis presque un an : 40 % des jeunes feraient état d'un trouble anxieux généralisé, 30 % auraient déjà eu des idées suicidaires. Ces chiffres apparaissent proches de ceux présentés par l'observatoire de la vie étudiante, qui note que « près d'un étudiant sur trois (31%) a présenté les signes d'une détresse psychologique <sup>2</sup> ». L'enquête réalisée par l'Université Jules Verne Picardie montre que 60% se déclarent très inquiet·es quant à leurs études. À ce constat de souffrance

---

<sup>1</sup> Pour exemple : à chaque fois, les protagonistes, quelque soit leur nombre, sont désigné·es comme « des jeunes ». [https://www.lepoint.fr/sante/coronavirus-les-jeunes-une-population-difficilement-raisonnable-07-08-2020-2387011\\_40.php](https://www.lepoint.fr/sante/coronavirus-les-jeunes-une-population-difficilement-raisonnable-07-08-2020-2387011_40.php)

[https://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/coronavirus-25-cas-positifs-a-saint-malo-apres-une-fete-privee\\_2132270.html](https://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/coronavirus-25-cas-positifs-a-saint-malo-apres-une-fete-privee_2132270.html)

<https://www.lci.fr/sante/video-ces-jeunes-qui-veulent-a-tout-prix-faire-la-fete-2163188.html>

L'épidémiologiste médiatisé Martin Blachier va jusqu'à réclamer le 4 novembre 2020 sur LCI une amende de 10 000 à destination « des jeunes qui font des fêtes alors que ce n'est pas autorisé ».

<sup>2</sup> <http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2020/09/OVE-INFOS-42-La-vie-etudiante-au-temps-du-COVID-19.pdf>

psychique, l'observatoire ajoute un facteur économique de précarité croissante notamment pour les étudiant·es salarié·es dont plus des deux tiers ont perdu leur emploi pendant le confinement<sup>3</sup>. Sarah El Hairy, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, intervenant à distance en direct, abonde dans le sens du Youtubeur et évoque une responsabilité à « créer l'élan » et à « garder ce choc de confiance. » Et elle conclut son discours motivationnel par un « appel à la mobilisation collective ». Le choix des termes prête ici à sourire. Il ne s'agit bien sûr pas d'un appel à la grève générale ni à une manifestation en grand nombre. Elle vise par là le service civique, réponse à l'isolement et au manque de sens. En effet, les rares annonces à leur destination, outre les « chèques psy » et les repas du Crous à 1 € pour les étudiant·es, concernent l'augmentation du nombre de missions de service civique et son « adaptation » aux emplois du temps des étudiant·es ou salarié·es, par la possibilité de fragmenter les horaires. Face à l'ampleur de la crise sanitaire pour les jeunes, cette solution apparaît inattendue, mais elle mérite d'être considérée comme telle, puisqu'il s'agit de la seule politique de jeunesse développée sur la dernière décennie (à l'exception de son pendant militaire, le service national universel, qui n'en finit pas d'être « lancé »). Que peut le service civique contre la crise sanitaire, sociale et économique que rencontrent les jeunes ? Comment un dispositif extérieur au droit du travail, rémunéré 580 € par mois pour une activité d'au moins 24 heures par semaine, pourrait-il résoudre la « question sociale jeune » ?

## **Une seule politique pour traiter la question sociale « jeune »**

Créé en 2010, le service civique s'inscrit dans une triple histoire, celle des politiques militaires, celle du secteur associatif, celle de l'emploi des jeunes. Suspendu en 1997, le service militaire obligatoire lui a cédé son texte de loi, puisque le service civique n'est pas inscrit dans le droit du travail, mais au code du service national. Il lui doit aussi le discours de l'intérêt général, de la mixité sociale et, pour le versant régalién, de la disciplinarisation d'une partie des jeunes. Le climat social, fin des années 2000, est aux révoltes dans les quartiers populaires, aux mobilisations étudiantes contre le CPE et aux discours contre l'« assistanat », largement entretenus par le ministre de l'Intérieur puis Président Sarkozy, qui n'a cessé durant son mandat de désigner l'inactivité comme explication première de la délinquance. Au fait associatif, le service civique emprunte, l'engagement au nom d'une cause, une forte féminisation des engagé·es, la faible possibilité de revendications collectives qu'ont décrit les sociologues du secteur associatif (Cottin-Marx, 2020 ; Hély, 2012b ; Mignon, 2015) due notamment à la difficulté de définir l'employeur (Hély et al., 2015). Aux emplois-jeunes, enfin, le service civique doit un appel d'air : dans des structures en manque de main-d'œuvre, et dans lesquelles le financement public passe de plus en plus par du soutien à l'emploi plutôt qu'à une subvention de fonctionnement (Tchernonog, 2012), le service civique vient combler la disparition des

---

<sup>3</sup><http://www.ove-national.education.fr/enquete/la-vie-detudiant-confine/>

dispositifs précédents. Comme les emplois-jeunes, il s'adresse à une population définie par son âge, qui justifierait des dispositifs d'insertion dans l'emploi dérogatoires au droit du travail. Ce paradoxe rappelle d'ailleurs celui de l'insertion par l'activité économique (Gérome, 2017). Promu tout autant par la droite que par la gauche, défendu par Martin Hirsch, qui contribue à le rendre légitime, le service civique est créé comme une « politique globale de la jeunesse » (Haut-commissaire à la Jeunesse, 2009), qui propose de répondre, d'un seul coup, mais surtout à moindre coût, à *tous* les problèmes de *tous* les jeunes.

## D'un côté ou de l'autre de la barrière

Depuis la rentrée universitaire 2021, des vidéos d'étudiant·es faisant la queue devant des distributions alimentaires sont régulièrement diffusées sur les réseaux sociaux et largement retweetées. Une cagnotte en ligne est même créée pour acheter et faire parvenir des denrées alimentaires à des étudiant·es. Et alors que commence le troisième confinement, une association publie une offre de service civique sur le site dédié de l'Agence du service civique, pour trouver un·e volontaire. L'annonce précise : « Ton rôle sera de nous aider à organiser et à développer les distributions de colis à destination des étudiant·es, et à organiser les ateliers de cuisine solidaires ». Le tutoiement, si fréquemment de rigueur lorsqu'on s'adresse aux « jeunes », n'en rend pas l'annonce moins sérieuse : quoi de mieux qu'un·e jeune précaire pour faire de la distribution alimentaire aux jeunes précaires ? Cette proposition inscrit d'ailleurs le service civique dans d'autres types de dispositifs, qui visent à « gouverner les pauvres pour qu'ils se gouvernent eux-mêmes » (Chelle, 2012, p. 147). Outre l'intérêt économique (quasi) évident pour les politiques publiques, ces programmes qui confondent acteurs et bénéficiaires (Hély, 2012a) servent aussi à distinguer les « pauvres méritants » des « non-méritants » (Morel, 2000). À la façon des programmes de *workfare* américains (Krinsky & Simonet, 2017), et dans la lignée des programmes de bénévolat contre RSA expérimentés depuis peu en France, le service civique permet de passer de l'autre côté de la barrière. Or, cette « barrière » est aussi celle qui distingue celles et ceux qui s'en sortent des autres. Chez les « jeunes », le passage de l'autre côté de cette frontière passe par « l'employabilité ».

Les discours qui évoquent le service civique comme un « choix contraint » pour les jeunes diplômé·es ne doivent pas faire oublier qu'une grande partie des 15-25 ans de France hexagonale n'est ni en formation ni en emploi et qu'ils ne bénéficient pas de la totalité de leur citoyenneté sociale, exclus notamment du droit au RSA jusqu'à 25 ans. Déjà en 2009, la commission de concertation pour une politique globale de la jeunesse qui l'a conçu dans sa forme actuelle visait en partie les jeunes « oisifs », régulièrement désigné·es comme « ceux qui brûlent des voitures ». Rapidement, l'Agence du service civique qui en a la charge cherche à l'ouvrir au « JAMO » pour « jeunes ayant moins d'opportunités », catégorie issue de la nomenclature européenne qui inclut à la fois des jeunes en situation de handicap, des jeunes « issus d'un milieu social défavorisé » (origine sociale lue généralement dans la désignation des politiques de la ville) ou encore

originaires de régions peu « dynamiques ». Plus spécifiquement, certains programmes ont été développés à destination de publics « cibles » : des « décrocheurs » (qu'il faudrait « raccrocher ») du système scolaire, sous main de justice ou accompagnés par la Protection judiciaire de la jeunesse ou encore des réfugiés. Les enquêtes de terrain que j'ai pu réaliser depuis 2012, seule ou collectivement, en France hexagonale et dans des départements ultramarins, montrent que pour certaines, le service civique est un outil de survie, un salaire minimum pour conserver un minimum d'indépendance, mais surtout, on y reviendra, une expérience professionnelle. Ce qui n'empêche pas que, sans droit au RSA ni cotisation à l'assurance chômage, un volontaire à peine sorti de prison concluait en 2014 un entretien ainsi : « bon, une fois que ce sera fini, je vois pas trop d'autres solutions, s'il n'y a pas quelque chose à faire rapidement, c'est comme tout le monde, je vais y retourner ».

## Un dispositif qui s'exporte hors des frontières hexagonales

Sur ce point, le cas réunionnais offre une illustration caractéristique. Dès 2010, le service civique y fut développé massivement, notamment dans le cadre d'une autre crise sanitaire, celle du chikungunya. Dans les départements ultramarins, plus qu'ailleurs, le volontariat s'inscrit dans une situation sociale complexe et tendue, à laquelle participe ou qu'aggrave le fort taux de chômage, particulièrement important pour les jeunes (39 % de chômage), et qui correspond pour 60 % d'entre eux à un chômage de longue durée<sup>4</sup>. Mais, sans exotiser ou idéaliser les rapports sociaux sur l'île, l'économie domestique y est relativement collective. Nicolas Roinsard montrait en 2007 dans son étude de l'arrivée du RMI sur l'île que le chômage n'y va pas nécessairement de pair avec la désaffiliation. Ainsi, les emplois réguliers peuvent être répartis collectivement, voire être transmis comme dans le cas des nombreux emplois-aidés. L'économie familiale et le mode de vie autour de la *kaz* et de la *kour* familiale, lieu collectif accueillant généralement plusieurs générations de la famille, permettent de mettre en commun les ressources et évitent des dépenses de loyer (Le Gall & Roinsard, 2010). L'usage que font les Réunionnais·es du service civique s'y inscrit alors souvent dans cette économie collective : certain·es volontaires rencontrés expliquent ainsi contribuer, grâce à leurs revenus qui équivalent au RSA, aux ressources familiales. Il peut aussi participer de logiques de résistance à la forte incitation à la mobilité que subissent les jeunes Réunionnais·es (Vitale, 2014). Surtout, il permet d'attendre l'âge « limite » (Lima, 2012) des 25 ans qui donneront accès aux allocations minimales. Plus qu'ailleurs, il correspond à une forme de bourse de subsistance et s'inscrit dans l'économie de transfert qui, trop contrainte pour générer des emplois de qualité, inscrit les Réunionnais·es dans une dépendance à l'égard de l'État social.

C'est ici encore sans évoquer ce qu'on pourrait désigner comme une « chaîne du volontariat » à partir de la France hexagonale. Car le service civique ne s'arrête pas à un dispositif

---

<sup>4</sup> INSEE Flash Réunion, N° 61, Paru le : 19/04/2016

local, à un engagement au service de l'association de son quartier. Dans les départements ultramarins, on rencontre des volontaires de service civique (VSC) de plus de 25 ans, sur un programme spécifique, successeur du Volontariat de l'aide technique, dispositif militaire dans les anciens DOM-TOM. Ici, les volontaires engagés peuvent être diplômés, recrutés souvent sur leurs compétences – ce qui est officiellement interdit dans le cadre du service civique. En Guadeloupe, ces « VSC » contribuent largement aux services de l'État déconcentré, en mettant en place les procédures « risque sismique », en œuvrant à la protection de la réserve maritime ou en organisant la communication de la direction de l'aménagement. Rouages de l'État français, au service de sa consolidation dans les outre-mer, ils n'en sont pas moins exclus du statut de la fonction publique, qui, et ce n'est pas sans lien, recrute de moins en moins, et n'auront pas de droits sociaux à la sortie de cette expérience. À La Réunion, Émilien, docteur en Océanographie qui, face à la pénurie d'emploi dans la recherche publique, dit n'avoir pas eu d'autres choix que d'accepter ce VSC dans un institut de recherche publique qui le rapprochera, peu à peu, de son but initial. La pénurie d'emplois stables dans son domaine le pousse ainsi à accepter un contrat précaire, qui, dans un paradoxe bien connu au sein des universités publiques, contribue à la pénurie d'emplois stables. Ici, nul besoin de promouvoir l'engagement, l'intérêt de l'État tient lieu d'intérêt général.

Cette chaîne se prolonge enfin dans les pays aux économies à faibles revenus. À partir de France hexagonale, et même à partir de La Réunion ou de Mayotte (qui, à partir d'un régime d'exception, acquièrent pour l'occasion la pleine citoyenneté française), des volontaires de solidarité internationales peuvent aller grossir les rangs des Français(es) (quasi) expatriés(es) à Madagascar, comme d'autres le feront en Haïti. Ils et elles contribueront alors à la « distribution » des fonds européens d'aide au développement, tout autant qu'à la création de marchés publics ou privés, à la facilitation des échanges entre les îles, à la promotion du tourisme « combinés » (le projet des « Îles Vanille » visant à coupler les destinations pour « redynamiser le secteur en fonction de la demande internationale »<sup>5</sup>) ou encore à l'import des normes de gestion françaises ou européennes dans les structures locales. Ils et elles côtoieront alors les volontaires en entreprises, en mission chez Total ou Areva, et les volontaires en administration, qui ne quitteront que peu l'enceinte de l'ambassade. Ici encore, les volontaires ne bénéficient pas des privilèges des expatriés(es), et même si pour partie ils se destinent à le devenir, ils n'ont pas encore achevé leur parcours pré-emploi, dans lequel il convient de se distinguer par toute expérience valorisable.

## **Les raisons de l'engagement**

Si elles ne sont pas nées avec la pandémie, le confinement a jeté une lumière crue sur les difficultés rencontrées par les jeunes : pauvreté, précarité alimentaire, logements insalubres,

---

<sup>5</sup> <https://www.vanilla-islands.org/association-iles-vanille/presse-iles-vanille/>

perte de « petits boulots », etc. En réaction, le Premier ministre présentait le 23 janvier 2021 le plan « 1 jeune, 1 solution » doté de 6,5 milliards d'euros. Celui-ci vise à « faciliter l'entrée dans la vie professionnelle » en proposant des aides aux employeur·euses pour recruter des alternant·es tout en (re)créant des emplois aidés dédiés, à « orienter vers les métiers d'avenir » en soutenant les formations courtes au numérique et à la santé et à « accompagner les jeunes éloignés de l'emploi », mais également en multipliant les dispositifs individuels d'insertion dans l'emploi. Le programme prévoit enfin 100 000 missions supplémentaires de service civique, ajoutées aux 140 000 déjà prévues pour 2020, pour « permettre à des jeunes de s'engager pour l'intérêt général ». Ici, il ne s'agit pas d'un programme de citoyenneté, de bénévolat ou d'intérêt général, mais bien d'une réponse à un problème d'emploi des jeunes. Le document de présentation précise d'ailleurs que « c'est l'occasion pour un jeune de servir une cause utile tout en acquérant une expérience. »

De façon surprenante, le gouvernement ne mobilise pas ici la rhétorique de l'engagement, du don de soi et de la gratuité que défendent pourtant les associations par peur de la requalification en emploi. Les multiples enquêtes sur le service civique montrent pourtant qu'il est largement utilisé par les jeunes qui s'y engagent comme un programme préparant à l'insertion professionnelle (Ihaddadene, 2018 ; Simonet, 2010). L'INJEP remarque par exemple que 53 % des engagé·es en service civique déclarent comme motivation le fait d'avoir une expérience professionnelle et 39 % un revenu. Il ne s'agit pas de dire que ces jeunes ne sont pas engagé·es. L'injonction à s'engager, notamment durant la pandémie, s'inscrit ici dans une normalisation des « bonnes pratiques » d'engagement. Entre deux tweets de promotion du BAFA, du service national universel et du compte d'engagement citoyen, Sarah El Hairy se réjouissait, le 23 mars 2021, du démantèlement de la Zad du carnet. L'engagement des jeunes est souhaité lorsqu'il s'inscrit dans celui que défendent les structures reconnues par l'État. Or, les figures du militantisme ou de l'engagement sont légion dans le secteur associatif. Que l'on parle des militant·es des partis politiques, des objecteurs de conscience pacifiste ou des bénévoles de la Croix-Rouge, cet engagement n'a bien sûr pas la même forme. Pour les volontaires en service civique, l'engagement est généralement différent de celui des pacifiques objecteurs de conscience ou des instituteurs militant·es pour l'école accessible à tou·tes. On le sait, les formes d'engagement ont changé avec le changement de génération (Ion, 1997). Pour les volontaires rencontrés, l'engagement c'est parfois la Zad, parfois Youth for climate ou Extinction rébellion. Pour certaines, c'est ce qu'elles dénomment « l'intersectionnalité » – qui semble ici évoquer plutôt la convergence des luttes que l'intersectionnalité utilisée par les chercheur·es en sciences sociales – qui leur permettent de se revendiquer féministes, écolo, Black Lives Matter et gilets jaunes. Dans tous les cas, s'engager, ce n'est plus prendre sa carte dans un parti politique, qui inspire indifférence voire mépris, ou même dans un syndicat, faiblement accessible aux plus précaires (Bérout et al., 2019). Pour la quasi-totalité des volontaires rencontrés, et d'autant plus que le choix du service civique était « libre », il s'agit de « travailler autrement », de conjuguer vie privée et vie professionnelle, de "donner du sens à son boulot". Une volontaire en mission dans la communication parle ainsi de travailler en association pour participer à la lutte contre le réchauffement climatique plutôt que dans une « boîte de com ».

Il s'agit néanmoins de considérer leur engagement dans le contexte de l'emploi à destination de cette tranche d'âge. On le sait, la rareté des offres d'emploi entraîne un rallongement de la période d'insertion. Depuis les politiques occupationnelles mises en place à partir des années 1980, aucune politique globale n'a pris en considération le problème en tant que tel. Ce parcours d'insertion dans l'emploi durable apparaît de plus en plus individualisé : que ce soit avec Parcoursup pour les formations, dans la valorisation de ses expériences sur son C.V. ou encore, dès le baccalauréat désormais, avec la fragmentation des parcours lycéens, chacun·e est invité·e à justifier de ses choix. Le service civique s'inscrit alors dans une stratégie de distinction : il permet de montrer son engagement associatif, mais plus encore de faire preuve de sa bonne volonté, de sa capacité à s'« activer ». Pour autant, l'expérience n'est pas la même selon ses propriétés sociales : la concurrence y est si rude que le recrutement « sur simple critère de motivation » ne peut être qu'un vœu pieux. François Hollande reconnaissait d'ailleurs en 2014 que parmi les jeunes qui candidaient, un quart seulement obtenait une mission. Selon leur capital social et leurs capacités à se distinguer dès la présélection, les volontaires ne réaliseront pas la même mission. Et la valorisation sur le C.V., qui revient dans chaque entretien comme la première motivation – souvent formulée par la peur du « trou dans le C.V. » ou de « rester à rien faire » – ne sera pas la même selon que la mission ait consisté à la (co)-organisation du festival d'Avignon, à la coordination des bénévoles lors d'une distribution alimentaire ou au nettoyage des plages de Bretagne.

## Le genre de l'intérêt général

Dans les associations d'éducation populaire, l'étude des profils de volontaires montre ainsi que le service civique y concerne deux profils idéal-typiques : des jeunes femmes de 24 ans en moyenne, diplômées d'un master 2 dans la culture, les sciences humaines et sociales ou l'éducation et de jeunes hommes de 20 ans en moyenne, de niveau baccalauréat ou de niveau V ou VI (CAP/BEP ou sortie de l'enseignement sans diplôme). Les premières sont engagées dans des missions qui correspondent souvent à des désignations de « chargées de mission » ou « chargée de projet ». Elles expliquent chercher à se faire du réseau ou « des contacts », mais aussi à valoriser une expérience professionnelle qu'elles n'obtiendront pas par ailleurs dans des secteurs où l'emploi est particulièrement difficile à obtenir. Agathe, en mission dans un club de jazz, explique que l'association voulait lui signer un stage, mais qu'ayant fini ses études elle n'y avait plus droit. Justine, dont la mission consiste à demander des subventions pour une structure de promotion de la lecture plaisir dans les écoles d'une grande ville, explique de son côté que parmi les six volontaires en mission dans l'association, seule une sera recrutée sur un CDD. Sorte de *Hunger game* géant, à la façon de ce jeu auquel on ne choisit pas de participer, mais qu'il faudra gagner pour survivre, le service civique permet une sélection avant l'emploi : tantôt stage, tantôt période d'essai, il peut aussi être une préprofessionnalisation comme à l'hôpital public ou pendant la préparation du concours d'éducateurs·trices spécialisé·es. En parallèle, les hommes que j'ai rencontrés, issus de fractions plus dominées des classes moyennes ou

populaires, réalisent leur mission dans des clubs de sport, en banlieue ou en périphérie des villes. Ils remplacent les éducateurs sportifs et peuvent même, comme c'est le cas de Bruno dans un club de Tennis, assurer des cours auprès des adhérent·es. Le service civique contribue ainsi à la segmentation du marché de l'emploi en amont de celui-ci.

Il n'en reste pas moins que le service civique concerne en majorité des femmes : à 60 % au niveau national, et jusqu'à 75 % voire 80 % dans l'éducation et le soin. Peu de surprise à cette surreprésentation féminine particulièrement corrélée à la thématique de mission, mais il s'agit là encore d'un élément supplémentaire pour évoquer le lien entre emploi et volontariat. L'emploi dans le secteur associatif est féminin à 70 %, à la fois du fait des conditions d'emploi – temps partiel, précarité, plus faible rémunération que dans le privé lucratif – et des secteurs d'activité (Tabariés & Tchernonog, 2005). C'est d'autant plus intéressant de le remarquer que le service civique s'inscrit dans l'histoire, intégralement masculine, du service militaire obligatoire qui était même reconnu comme une « école de la virilité ». L'ouverture de ces programmes volontaires aux femmes, souhaitée par Jacques Chirac en 1997, n'a pas donné lieu à une égalité genrée. Le service civique s'inscrit ainsi dans un continuum du travail gratuit féminin, qui commence dès la socialisation à l'empathie, se prolonge dans la sélection de filières étudiantes dédiées et, sur le marché du travail, deviendra une assignation au travail de *care*. Pour le dire autrement : le service civique s'inscrit dans l'assignation aux femmes du soin, de l'attention, du *care* et même parfois de l'intérêt général, qui se joue à la fois dans la sphère privée, voire intime, et dans la sphère professionnelle. Il reproduit également des assignations raciales, même si pour certaines jeunes femmes, notamment voilées, il peut être une solution de court terme à l'exclusion du marché du travail.

Enfin, la seule « politique globale » à destination des jeunes contribue à reproduire les inégalités qui lui préexistaient, qu'elles soient sociales, géographiques, genrées et même raciales. Forme de distinction en amont de l'emploi stable, le service civique peut même allonger les périodes de pré-emploi pour celles et ceux qui ne pourront pas le valoriser. Alors que plusieurs solutions économiques pour les moins de 25 ans, dont l'ouverture du droit au RSA, ont été rejetées le 18 février 2021 par les parlementaires, le service civique s'inscrit dans une économie de la pénurie perceptible dans les associations à l'agonie et dans les services publics dégradés. Le procédé n'est pas nouveau, qui consiste à proposer une réponse miraculeuse à un problème gravissime sans que celui-ci puisse avoir aucun effet sur le problème.

Publié dans [lavedesidees.fr](http://lavedesidees.fr), le 15 juin 2021.